



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

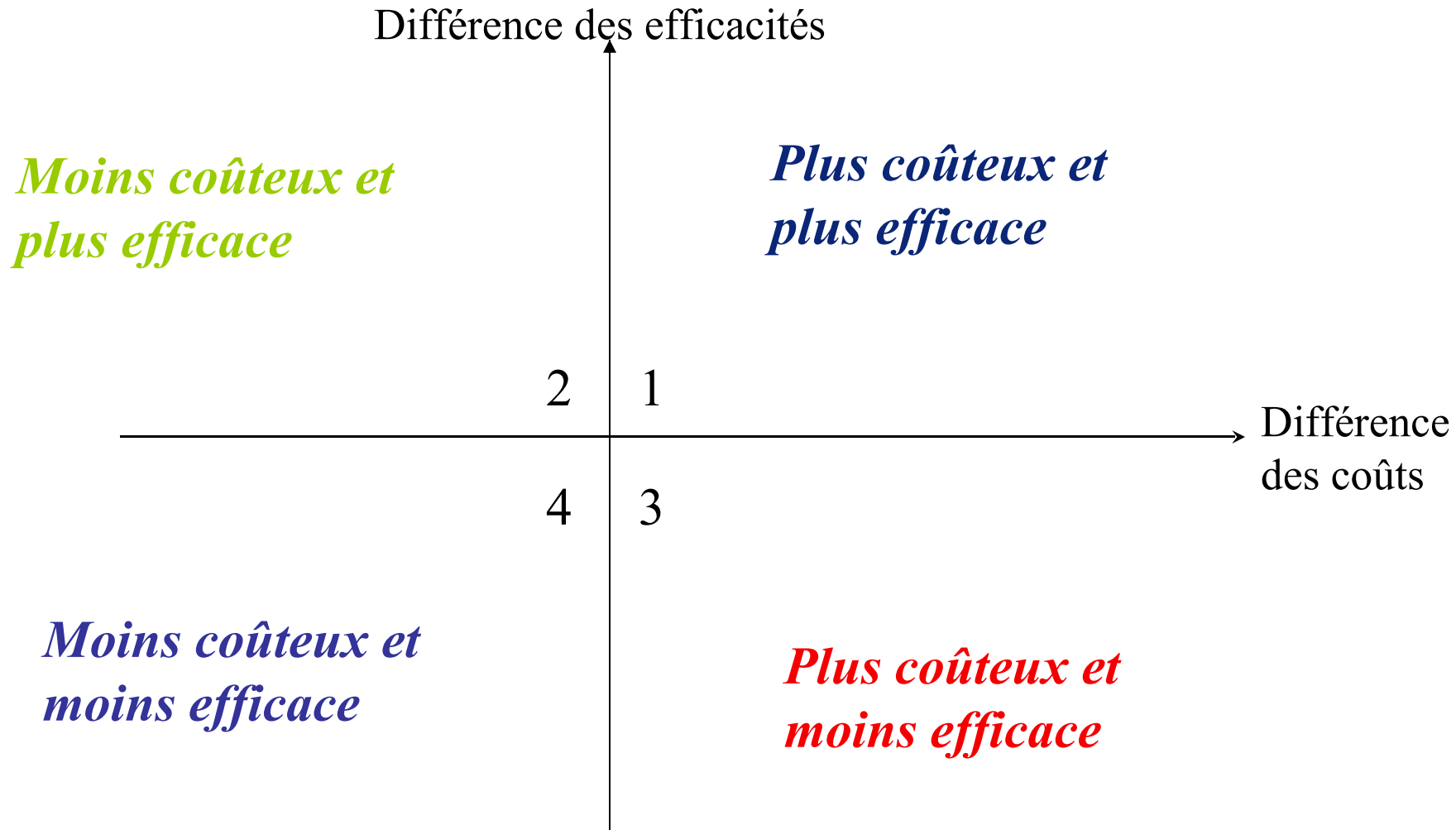
Quelle place pour l'évaluation économique en santé en France?

Lise Rochaix

Membre du Collège de la HAS
et université de la Méditerranée

- Les méthodes d'évaluation économique en santé se sont inspirées de l'évaluation des politiques publiques et de **l'application du calcul économique aux choix publics** (sécurité routière, grands projets publics)
- Elles gagnent progressivement en robustesse grâce à des techniques économétriques poussées.
- Elles sont très présentes dans certains pays (UK) pour l'établissement de priorités, comparé à la France.
- Elles ont été adaptées au cadre précis de la santé et se sont développées rapidement depuis les années 70. Elles **articulent les notions d'efficacité médicale et de coût.**

L'évaluation coût-efficacité ou la recherche de l'efficacité



Plutôt que de développer les analyses économiques dans le secteur de la santé, il est apparu préférable de penser :

- que la croissance permettrait de créer suffisamment de valeur pour trouver les ressources nécessaires ;
- que les économies réalisées par la réduction des gaspillages suffiraient à couvrir les besoins insatisfaits ;
- qu'au besoin, on pourrait prélever sur d'autres secteurs de dépense publique considérés comme moins prioritaires ;
- que l'on pourrait, dans le pire des cas, s'endetter sur le long terme...

... autant de **stratégies** tour à tour utilisées mais qui montrent leurs limites

Plusieurs facteurs conduisent à reconsidérer cette position :

- Le prix exorbitant des médicaments orphelins
- Le renforcement des inégalités sociales de santé
- L'apparition de nouveaux besoins : la dépendance

Etablir des priorités s'avère à présent indispensable pour assurer la pérennité du système ...

=> La Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS 2008) confère à la HAS une compétence nouvelle en matière d'évaluation dite 'médico-économique'

En tant qu'autorité administrative indépendante, la HAS a, entre autres missions, l'évaluation de la qualité avec :

- un **rôle consultatif** sur les conditions de prise en charge par la collectivité. Elle émet des avis sur le **service médical rendu** des technologies de santé (médicaments, actes, procédures) en considérant l'efficacité médicale individuelle (ratio bénéfique/risque) et l'intérêt de santé publique (définition de populations-cible).
- La production de recommandations de bon usage, d'actions de formation pour les professionnels et d'information des usagers

Vers la prise en compte de l'efficience :

- L'évaluation de la qualité devra être complétée par la question de la pertinence de l'allocation des ressources, donc la notion de **service rendu à la collectivité**, appréhendée à travers le sacrifice consenti (coût d'opportunité)

■ Qu'est-ce que le « médico-économique » pour la HAS ?

- Un outil au service d'une meilleure utilisation des ressources rares affectées à la santé
- La traduction d'une volonté, inscrite dans la LFSS 2008, d'une prise en compte, dans le cadre d'une démarche d'évaluation globale des technologies de santé, de dimensions collectives, en plus de la dimension médicale individuelle.

■ Qu'est-ce qu'il n'est pas ?

- Un instrument de rationnement des soins de santé
- L'inclusion de l'arbitraire dans les évaluations
- Un effet de mode ...

... à confier l'évaluation économique à HAS ?

- **L'enjeu** : contribuer à l'acceptabilité et à la transparence des décisions publiques en rendant explicites les critères sur lesquels sont prises les décisions de prix et de remboursement
- Par ses avis scientifiques, tant médicaux qu'économiques, la HAS peut **contribuer à fonder la politique d'efficience** qui conditionne la pérennité du système de santé français
- Sa place est idéale dans la chaîne de décision (prix et remboursement), **après** l'autorisation de mise sur le marché par l'AFSSAPS et **avant** la négociation de prix par le ministère (et de remboursement par la caisse d'assurance maladie), les avis restant **indépendants et consultatifs**

- **Réactivité** : produire des méthodes et des travaux adaptés aux questions posées dans un délai utile pour le décideur
- **Transparence** : expliciter les critères et les méthodes
- **Interdisciplinarité** : des évaluations transversales coordonnant les travaux d'évaluation médicale et l'expertise en sciences humaines de la nouvelle commission d'Evaluation Economique et de Santé Publique –CEESP)
- **Concertation** : une réflexion menée avec l'ensemble des parties prenantes :